



VILLE DE BERTHIERVILLE

AVIS PUBLIC

PROJET DE RÈGLEMENT

Règlement modifiant le Règlement 966 relatif au Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de Berthierville

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la greffière de la Ville de Berthierville, conformément à l'article 12 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* :

Qu'un projet de règlement décrétant l'adoption d'un règlement modifiant le Règlement 966 relatif au Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Ville de Berthierville a été présenté lors de la séance ordinaire tenue le 6 septembre 2022 en même temps qu'a été donné l'avis de motion requis par la loi.

Que l'objet du projet de règlement est la modification du Code d'éthique et de déontologie pour les élus de la Ville de Berthierville et énonce les principales valeurs de la Ville en matière de l'intégrité, de l'honneur rattaché aux fonctions de membre du conseil, de la prudence dans la poursuite de l'intérêt public, du respect envers les autres membres du conseil, les employés de la Ville et les citoyens, de la loyauté envers la Ville, de la recherche de l'équité ainsi que de la discrétion.

Que le projet de règlement instaure des règles de conduites qui ont notamment pour objectif de prévenir :

- Toute situation où l'intérêt personnel du membre du conseil peut influencer son indépendance de jugement dans l'exercice de ses fonctions;
- Toute situation qui irait à l'encontre des articles 304 et 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, ch. E-2.2);
- Le favoritisme, la malversation, les abus de confiance ou autres inconduites.

Que le conseil procédera à l'adoption du règlement lors de la séance ordinaire qui se tiendra le 3 octobre 2022 à 19 h 30 à la salle du conseil municipal située au 588, rue De Montcalm à Berthierville.

Donné à Berthierville, ce 15 septembre 2022.

Sylvie Dubois
Directrice générale et greffière